



ASSOCIATION LOI DE 1901
N° SIRET 785 897 489 00023
N° INSEE 950 730 318 145 001 011

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AMETIF ST DU 16 JUIN 2022

L'AMETIF Santé au Travail s'est réunie en assemblée générale le 16 juin 2022 à 16 heures dans la salle de réunion de son siège social - 7 avenue de la Palette, à Cergy-Pontoise - afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2022
2. Présentation du rapport moral et d'activité de l'association par le président
3. Rapport de la trésorière (clôture des comptes 2021)
4. Rapport de la commissaire aux comptes
5. Présentation du projet de budget 2022 (présenté au conseil d'administration du 28 avril 2022)
6. Ratification des mandats des représentants des organisations patronales et syndicales
7. Présentation du rapport d'activité pluridisciplinaire par le médecin coordinateur
8. Vote des 9 résolutions

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2021 et le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2022, mis en ligne sur le site internet de l'AMETIF ST, n'ont suscité aucune demande de correction et/ou d'ajouts. Ils n'amènent pas non plus de commentaires parmi les 4 adhérents présents.

149 pouvoirs au président ont été reçus.

Les procès-verbaux de l'AGO du 17 septembre 2021 et de l'AGE du 31 mars 2022 sont approuvés.

2) Présentation du rapport moral et d'activité de l'association par le président monsieur Laurent Saint-Denis (MEDEF)

2.1 Vie de l'AMETIF ST

L'année 2021 s'est inscrite dans le contexte d'une actualité santé travail foisonnante et d'une activité intense de l'AMETIF Santé au Travail.

La mission de prévention de l'AMETIF ST est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail et de permettre aux entreprises adhérentes de répondre à leurs obligations en matière de santé au travail. Cette mission, mise en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire (professionnels de santé et préventeurs), s'articule autour d'un suivi individuel du salarié adapté à sa situation, d'actions en milieu de travail, du conseil aux employeurs et aux salariés, de la traçabilité des indicateurs de santé collectés et de la veille sanitaire.

Ces missions ont été précisées et réactualisées par la loi santé travail du 2 août 2021 parue dans le contexte de la crise sanitaire. Cette loi de la réforme de la santé au travail est l'aboutissement d'un processus initié par le rapport Lecocq du 28 août 2018 et résulte d'un accord national interprofessionnel. L'AMETIF ST a contribué activement aux travaux des groupes de réflexion constitués par PRESANSE avec, pour objectif, de proposer une trame au socle commun de services. A cet égard, le scénario initial d'étatisation de la santé au travail ne saurait être totalement écarté et la mesure entre l'écart des services proposés par les Services de Prévention Santé Travail Interentreprises (SPSTI) et les attentes de leurs adhérents constituera un enjeu central.

Dans ce contexte, la pandémie a eu de profondes répercussions sur l'organisation au quotidien des missions de prévention en santé travail pour maintenir et développer le service rendu aux adhérents et à leurs salariés.

Le choix a été fait de continuer en 2021 une politique de visites médicales en présentiel par les professionnels de santé en veillant à ce que les médecins ou infirmières en phase de formation soient toujours adossés à un tuteur ou un collègue qualifié en santé travail.

Durant cette période, l'AMETIF ST a constamment démontré sa volonté de garder le lien avec ses adhérents en leur apportant les informations essentielles pour mettre en œuvre une politique sanitaire en constante évolution. Le développement accéléré des visioconférences et des webinaires a eu un impact très significatif sur la quantité et la lisibilité des actions d'informations et de conseils. Cela a représenté 31 sessions webinaires au bénéfice de 570 participants dont 56 % appartenaient à des entreprises de moins de 20 salariés, 35 envois mailings à l'ensemble des adhérents avec une consultation vérifiée de 30 %.

En 2021, le tempo des missions a été dicté par le rattrapage des visites médicales différées, la multiplication des protocoles sanitaires, la transmission de reportings hebdomadaires obligatoires à la DRIEETS/DGT et à PRESANSE, ainsi qu'à l'organisation d'une campagne de vaccination à partir du 13 mars 2021.

Cette dernière initiative a été saluée et appuyée par Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat chargé de la santé au travail, qui s'est déplacé accompagné par un représentant de la préfecture, au centre AMETIF ST de Persan. Après la suspension de la vaccination avec le vaccin Astra Zeneca, l'AMETIF ST s'est fournie en vaccins Moderna. Cette logistique a nécessité la mobilisation de professionnels de santé volontaires. Par la suite, et avec la volonté de rationalisation des ressources, notamment pour ne pas être contraint de jeter des vaccins périmés, une convention a été signée sous l'égide de l'ARS avec le centre de vaccination de Viarmes en décembre 2021. Cette convention a permis aux salariés de se faire vacciner sur des créneaux réservés aux adhérents.

Compte tenu de la couverture par 16 centres de vaccination en Val-d'Oise, le partenariat avec l'ARS a été arrêté en 31 mars 2022, faute de salariés à vacciner.

En avril 2021, l'arrêt en phase finale d'un projet de fusion avec un SSTI parisien a suscité une période d'inquiétudes et d'incertitudes au sein de l'association. Dans un contexte troublé par le départ de l'ancien président et de certains administrateurs, M. Laurent Saint-Denis a accepté d'assurer la présidence de l'AMETIF ST dont il est administrateur depuis 2006.

En parfaite entente avec le délégué général Pierre Georgel, M. Saint-Denis a affiché leur volonté partagée de mettre en œuvre toutes les dispositions utiles afin d'apaiser rapidement la situation au sein de l'AMETIF ST.

Cette approche a permis de créer les conditions favorables à l'élaboration du deuxième projet de service (PS2) en vue de déposer le dossier de renouvellement de l'agrément auprès de la DRIEETS. En anticipant sur les orientations de la loi santé travail d'août 2021, notamment en termes de socle commun de services, un collectif de travail élargi associant direction, CMT et métiers pluridisciplinaires a redémarré le processus d'élaboration du PS2. Cela s'est fait dans un calendrier d'autant plus contraint que le PS2 avait été volontairement suspendu au premier semestre 2021 dans la perspective d'un projet de service commun avec le SSTI parisien. Cela étant, les grandes orientations et la méthodologie avaient été préalablement définies en 2020.

La fructueuse collaboration existante avec la DRIEETS a permis un excellent suivi du dossier. A la suite de rencontres avec la DRIEETS, le renouvellement de l'agrément du service (interentreprises, intérimaires, travailleurs INB) dans sa zone de compétence géographique, c'est à dire principalement le Val-d'Oise, a été officiellement confirmé le 4 février 2022 pour une période de cinq ans.

Au total, l'année 2021 s'est traduite par :

- 56 977 visites médicales réalisées par les professionnels de santé (62 % par les médecins du travail et 38 % par les infirmières santé travail), soit un nombre moyen de visites de 1 774 par médecin équivalent temps plein et 1 381 par infirmière équivalent temps plein.
- L'Action en Milieu de Travail réalisée par les équipes pluridisciplinaires s'est déployée sur 6 275 vacations. L'AMT a bénéficié à 1 868 adhérents, soit près de 22 % des adhérents de l'AMETIF ST, qui représentent 59 % des salariés suivis. L'année 2020 a été atypique avec les conséquences de la crise sanitaire. L'année 2021 redresse la situation sans retrouver le niveau de 2019 (8 236 vacations AMT). Le taux de couverture « fiches d'entreprise » est de 70 % du total des entreprises adhérentes.

Toutes ces actions sont détaillées dans le rapport de synthèse annuel 2021 qui a été présenté au conseil d'administration et à la commission de contrôle avant d'être transmis à la DRIEETS le 30 avril 2022.

Le projet de service 2 établi par la commission médico-technique présidée par le délégué général a pleinement intégré dans ses réflexions, ses travaux et ses décisions les attendus de la loi santé travail d'août 2021. Dans ces principes fondamentaux cette loi vise à :

- décloisonner la santé au travail,
- renforcer la prévention,
- élargir l'offre de service, faire évoluer le DUERP,
- favoriser le maintien en emploi et lutter contre la désinsertion professionnelle,
- reconnaître l'effectivité du service attendu par le SPSTI avec une certification.

Quelques points essentiels de cette loi :

- La gouvernance paritaire des services de santé au travail renommés SPSTI, Service de Prévention en Santé au Travail Interentreprises, a été réglementairement renouvelée le 31 mars 2022. Administrateurs employeurs et salariés ont été désignés par les organisations patronales et syndicales représentatives, la présidence est assurée par un représentant employeur et la vice-présidence par un représentant salarié. M. Saint-Denis a été élu le 8 juin 2021 président de l'AMETIF ST pour 4 ans en sa qualité de représentant MEDEF et de dirigeant de la société Groupe Emile Dufour, tous les nouveaux administrateurs du conseil d'administration et de la commission de contrôle ont été réglementairement désignés. La nouvelle gouvernance ainsi constituée a ainsi procédé à la mise en conformité des statuts de l'AMETIF santé au travail.
- L'engagement au plus tard en 2024 dans un processus de certification qui doit être précisé par décret. Dans ce cadre, l'AMETIF ST s'engagera à rendre un service mesuré par des indicateurs à ses adhérents,
- La mise en œuvre opérationnelle d'un système d'information interopérable,
- L'agrément continuera à être délivré par l'Etat,
- L'encadrement de la cotisation,
- La mise en place de visite de fin de carrière à partir du 1^{er} octobre 2021 pour les salariés en surveillance individuelle renforcée (SIR). Cela représente quelques 3 000 salariés de plus de 60 ans exposés à un risque professionnel suivis à l'AMETIF ST,
- La prise en charge du suivi post-exposition par l'assurance maladie,
- La possibilité pour le médecin du travail de renseigner le dossier médical partagé.

Au total, cette loi du 2 août 2021 comporte 40 articles avec une trentaine de décrets et d'arrêtés à paraître.

D'un point de vue budgétaire, à l'instar de l'exercice 2020, le contexte de la pandémie a eu pour corollaire un résultat budgétaire positif et exceptionnel. Ce résultat s'explique par un écart entre le niveau des ressources de l'association qui a été maintenu et le report de charges ou d'investissements. Résultat qu'il faut situer dans un contexte démographique médical national où le recrutement des médecins du travail s'avère particulièrement problématique. La situation financière de l'association sera présentée par la trésorière Mme Pichon dans son rapport financier.

Ce rapport doit être mis en perspective avec les décrets à paraître sur :

- L'encadrement du niveau de cotisations au niveau national,
- Le déploiement de plans de formation des équipes pour assurer l'adéquation entre compétences et contenu revisité des missions,
- La nécessité de déployer un système d'information interopérable,
- L'engagement dans un processus de certification pour obtenir l'agrément de la tutelle.

Cette loi ouvre donc des perspectives encourageantes pour remplir les missions de prévention primaire, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle au bénéfice des 8 435 entreprises et 125 218 salariés suivis au 31 décembre 2021.

Cela étant, les coûts afférents à la mise en œuvre des mesures évoquées interrogent sur les capacités et les équilibres budgétaires de l'association.

Le conseil d'administration que je préside sera vigilant à conserver les équilibres qui détermineront la pérennité d'un service de prévention en santé travail interentreprises dont il convient de rappeler ici qu'il fut fondé en 1949 par les chefs d'entreprise de la région de Persan.

2.2. Entreprises adhérentes à l'AMETIF Santé au Travail

2.2.1. Nombre d'entreprises et effectifs salariés

	2020	2021
Entreprises (avec intérim)	8 236	8 435
Effectifs salariés	124 778	125 218

2.2.2. Répartition des entreprises par taille (sans intérim)

Entreprises (sans intérim)	2020	2021
De 1 à 9 salariés	5 847	6 018
De 10 à 49 salariés	1 823	1 869
De 50 à 199 salariés	379	366
De 200 salariés et plus	78	75

2.3. Effectif des salariés de l'AMETIF Santé au Travail

L'AMETIF ST compte au 31 décembre 2021 un effectif de 131 salariés (121,7 ETP), répartis comme suit :

- Médecins du travail et collaborateurs médecins : 24 (19,3 ETP) (inclus Dr Demortière, médecin coordinateur à 0,2 ETP)
- Infirmières santé travail : 18 (16,9 ETP)
- Secrétaires médicales et chauffeur : 33 (31,5 ETP)
- Ergonomes : 5 (4,3 ETP)
- Psychologues du travail : 3 (3 ETP)
- Préventeurs (techniciens hygiène sécurité) : 8 (7,3 ETP)
- Assistantes santé travail (AST) : 4 (3,8 ETP)
- Assistantes sociales / Travailleur social : 3 (2,8 ETP)
- Direction et support : 33 (32,8 ETP) (inclus Dr Demortière à 0,8 ETP mais 0 en effectif et 3 coordinatrices à 0,3 chacune mais 0 en effectif).

3) Rapport de la trésorière, Madame Sandrine Pichon (CFTC) (Clôture des comptes 2021)

Conformément à la loi, l'AMETIF Santé au Travail a donné mandat à une commissaire aux comptes pour certifier ses comptes annuels.

Depuis l'exercice comptable 2021, il s'agit de la Société ATWO CONSEIL, commissariat aux comptes, située à Cergy-St-Christophe.

Les comptes présentés et annexés dans ce rapport ont été élaborés à l'issue de l'audit de la commissaire au compte.

L'exercice 2021 se clôture avec un résultat de 684 309 € après impôt (par rapport à 2020 : 1 094 265 €).

Dans le contexte de la crise sanitaire, le niveau de ressources est resté stable alors que, dans le même temps, le niveau des charges budgétisées a baissé significativement.

1. PRODUITS

Les nouveaux tarifs de la facturation de visites de salariés intérimaires à 96 € (par rapport à 91 € en 2020) et des pénalités d'absences à 45 € (50 € en 2020) ont été validés par le conseil d'administration le 15 septembre 2021 pour l'exercice 2022.

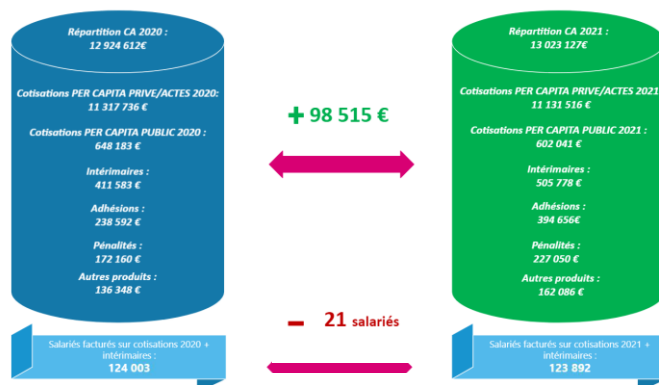
Le chiffre d'affaires 2021 par rapport à 2020 reste stable à 13 023 127 € (12 924 612 € en 2020) avec une légère baisse des cotisations facturées (123 892 salariés en 2021 et 124 003 en 2020).

A cet égard, il convient de prendre en compte des variations positives et négatives :

- Une baisse de 1,6 % des cotisations per capita,
- Une augmentation de 22 % du nombre de visites de salariés intérimaires facturés (505 778 € réalisés en 2021 vs 411 583 € en 2020) qui demeure inférieur à 2019 (701 757 €),
- Une augmentation de 66 % des nouvelles adhésions (394 656 € réalisés en 2021 vs 238 592 € en 2020).

13 023 127 € ont été facturés. 99 % de cette somme ont été encaissés au 31 décembre 2021.

EVOLUTION CHIFFRE D'AFFAIRES 2020/2021



2. SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET FORMATIONS

Les salaires, charges sociales et coûts de formations en 2021 s'élèvent à 9 512 431 €, soit 8 % d'augmentation ou + 697 606 € par rapport à 2020.

A titre de comparaison, ce poste budgétaire représentait 10 140 K€ en 2019, soit 6 % de plus qu'en 2021.

Cette variation s'explique par :

- Primes exceptionnelles décembre : 461 K€
- Embauches : 142 K€
- Primes Macron : 90 K€
- Primes inflation : 5 K€
- Le poste de charges 'formations 2021' représente 83 K€, en augmentation de 56 % par rapport à 2020, soit + 30 K€, qui s'expliquent par le report des formations sur l'exercice 2021.

Salaires Charges sociales, formations	
2020	2021
8 814 825€	9 512 431€
Variation	
+697 606€	

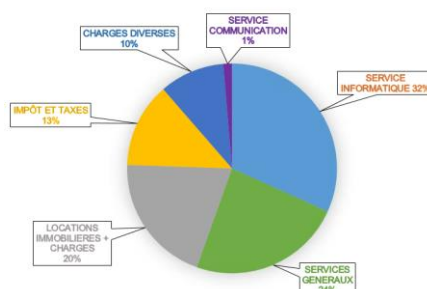


- Prime Exceptionnelle Décembre : **+ 461 K€**
- Embauches : **+ 142 K€**
- Prime MACRON : **+ 90 K€**
- Prime Inflation : **+ 5 K€**

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Les charges de fonctionnement représentent par ordre d'importance :

- 32 % pour le service informatique et téléphonique : hébergement serveur, leasing du matériel informatique, téléphonie, développement logiciel métier
- 24 % pour les services généraux : équipements de protections du personnel (masques, gels, blouses, gants, plexiglas), énergies, travaux d'entretiens et de rénovations
- 20 % pour les locations immobilières + charges : Roissy, Ermont, Sarcelles, Persan
- 13 % pour les impôts et taxes : taxes foncières, taxe sur la valeur ajoutée
- 10 % pour les divers : honoraires RGPD, géomètre, commissaires aux comptes, avocat et adhésions organisations professionnelles
- 1% : pour la communication à destination des adhérents : site internet, lettres d'informations, webinar, sessions d'informations, AMETIF contact.



4. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à 1 611.56 € en 2021 (2 360.99€ en 2020). Il provient des intérêts du placement sur livret.

5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

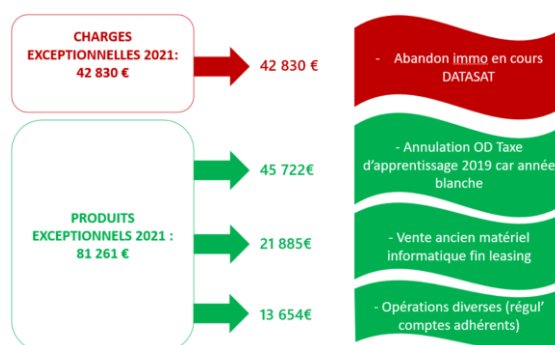
Le résultat exceptionnel est de 38 K€.

Charges exceptionnelles :

- Annulation immobilisation en cours DATASAT, 42 830 €

Produits exceptionnels :

- Annulation provision taxe apprentissage 2019 (année blanche), 45 722 €
- Vente ancien matériel informatique, 21 885 €
- Gestion courante qui correspond à des régularisations de cotisations, 13 654 €



6. CONCLUSION

L'impôt sur les sociétés s'élève à 261 526 €.

Le résultat net après impôt de l'exercice 2021 est de 684 309 €.

La réaffectation du résultat de 684 309 € dans les fonds propres génère un total de 3 942 K€.

	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE AU 31/12/2021
RESULTAT EXPLOITATION	-94 915,41 €	1 204 650,29 €	905 793,05 €
RESULTAT FINANCIER	20 099,17 €	2 360,99 €	1 611,56 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9 150,34 €	99 715,58 €	38 431,15 €
RESULTAT NET	-83 966,58 €	1 094 265,42 €	684 309,38 €

4) Rapport de la Commissaire aux comptes

Mme Céline Jorel, Commissaire aux comptes de l'Atwo Conseil, présente son rapport :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMETIF Santé au Travail relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Dans le contexte complexe et évolutif de la crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la correcte application des principes comptables applicables à l'association AMETIF ST.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

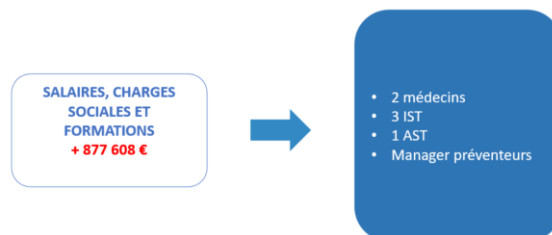
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2022. »

5) Présentation du projet de budget 2022 (présenté au conseil d'administration du 28 avril 2022)

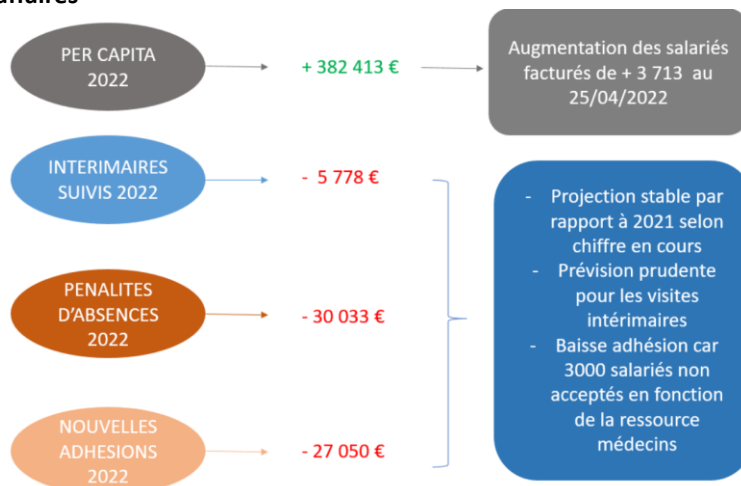
1/ Charges

Salaires, charges sociales et formations : + 878 K€. Recherche de 2 médecins du travail, 3 infirmières santé travail, 1 assistant santé travail et 1 manager préventeurs.

Mise en place d'une réserve spéciale de participation et ouverture d'un PEE.



2/ Répartition du chiffre d'affaires



- Le projet de budget est réalisé à 90 % à ce jour. La campagne de collecte des cotisations s'est terminée en février.
- Les cotisations à l'acte ont été réintégrées en annuelles.
- Prévision linéaire prudente des intérimaires.

	REALISE AU 31/12/2021	PROJET BUDGET 2022
RESULTAT EXPLOITATION	905 793,05 €	27 560,10 €
RESULTAT FINANCIER	1 611,56 €	5 000,00 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38 431,15 €	-18 138,33 €
RESULTAT NET	684 309,38 €	10 600,00 €

- Salaires, charges sociales et formation + 877 K€ de charges : les embauches à prévoir vont augmenter la masse salariale et la mise en place de la participation pour les salariés va augmenter les charges pour 2022,
- Reprise sur clients douteux – 356 K€ de produits : suite au retour du choix de gestion avec 100 % de reprise des clients douteux, il y aura moins de produits par rapport à 2021.

7) Présentation du rapport d'activité pluridisciplinaire par le médecin coordinateur

Les faits marquants de l'année 2022 sont :

- Des avancées réglementaires :
 - ✓ Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
 - ✓ Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 - ✓ Décret n° 2021-1065 du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite
 - ✓ Décret n° 2021-1091 du 18 août 2021 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants

- Des évolutions de fonctionnement du service :
- ✓ Projet de fusion avec le CMIE, impliquant de nombreuses réunions de travail et d'échanges et l'amorce d'un projet de service commun, stoppé net par décision du conseil d'administration du 1^{er} avril 2021
- ✓ Reprise des travaux autour du projet de service AMETIF ST avec dépôt du dossier de renouvellement d'agrément le 20 juillet 2021
- ✓ Engagement dans la vaccination anti-COVID sur un centre dédié
- ✓ Poursuite du reporting mensuel d'activité à la DRIEETS

- Des contributions du service et partenariats :
- ✓ Participation au groupe « Addictions » PRESANSE (représentant pour l'Ile-de-France)
- ✓ Participation à une conférence concernant la lutte contre les addictions dans le cadre de la proposition de loi sur la santé au travail sous l'égide de C. Lecocq
- ✓ Groupe de travail TMS PRO 2 et risque chimique PRO avec l'antenne CRAMIF 95 et le SIST VO : poursuite du partenariat engagé en 2020
- ✓ Participation aux Rencontres Santé Travail « la Prévention en actions » sur le thème du maintien en emploi en entreprise en partenariat avec le CIAMT et le SIST VO
- ✓ Animation d'un webinaire conjoint avec l'INRS sur le thème des « Conduites addictives et milieu de travail » à la demande de la DGT

- Population suivie

La population surveillée, pour un nombre total de 8 435 entreprises (+ 2,41 % / 2020), se répartit comme suit :

► **Par type de régime :**

	SIR Surveillance Individuelle Renforcée	SIA Surveillance Individuelle Adaptée	SIG Surveillance Individuelle Générale	TOTAL
Régime général	15 054	5 628	88 724	109 406
Intérim	2 028	329	3 303	5 660
Fonction Publique d'Etat	507	99	2 331	2 937
Fonction Publique Hospitalière	821	63	1 355	2 239
Fonction Publique Territoriale	269	182	4 525	4 976
TOTAL AMETIF	18 679	6 301	100 238	125 218

► **Focus sur la classification SIR médecins :**

21 112 salariés sont classifiés SIR par les médecins du travail, soit 17 % des effectifs en charge.

L'écart avec la déclaration « employeur » se réduit de façon significative passant de 8 % en 2020 à 2 % en 2021.

► Par type d'activité :

Les principaux secteurs d'activité des entreprises en charge sont les suivants :

SECTEURS D'ACTIVITES	Nombre d'entreprises	Total salariés	SIG*	SIA*	SIR*
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 122	25 609	22 139	747	2 723
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	724	5 043	4 561	61	421
Industrie manufacturière	702	14 998	11 029	921	3 048
Santé humaine et action sociale	671	16 760	11 506	1 650	3 604
Activités de services administratifs et de soutien	630	16 803	12 796	979	3 028
Hébergement et restauration	593	5 430	5 083	316	31
Construction	582	5 477	3 900	104	1 473
Autres activités de services	556	3 370	3 113	111	146
Transports et entreposage	512	11 860	8 565	803	2 492
Activités financières et d'assurance	309	3 823	3 547	136	140
Activités immobilières	278	1 705	1 604	21	80
Enseignement	193	3 043	2 876	92	75
Information et communication	179	1 912	1 516	19	377
Arts, spectacles et activités récréatives	173	942	893	27	22
Administration publique	95	7 066	6 242	252	572
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	57	64	60	4	0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	49	1246	765	58	423
Agriculture, sylviculture et pêche	5	11	11	0	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3	38	15	0	23
Activités extra-territoriales	1	17	17	0	0
Industries extractives	1	1	0	0	1
Total général	8 435	125 218	100 238	6 301	18 679

* Sur la base des déclarations adhérents

▪ Activités des professionnels de santé

Le suivi individuel a été assuré par 19,75 médecins EQTP (20,28 en 2020) présents* sur l'année dont 5 collaborateurs médecins et 3 médecins PAE.

Le suivi infirmier a été assuré par 15,88 infirmières EQTP (11,3 en 2020) présentes sur l'année.

6 infirmières d'entreprise ont contribué par ailleurs au suivi.

L'ensemble des professionnels de santé ont réalisé 56 977 visites médicales (45 347 en 2020, 71 368 en 2019) dont 4 517 examens pour le secteur intérim (3 839 en 2020 et 591 en 2019).

Les médecins ont réalisé 35 040 visites au total, soit un nombre moyen de visites de 1 774 par MT EQTP (1 513 en 2020 et 1 912 en 2019).

21 937 VIPi, VIP et SI ont été réalisés par les infirmières (14 661 en 2020, 20 869 en 2019), soit un nombre moyen de visites de 1 381 par IST EQTP (1 297 en 2020 et 1 599 en 2019). Le taux de réorientation vers le médecin du travail est de 4,5%.

Les 6 infirmières d'entreprise ont assuré pour leur part la réalisation de 318 VIP.

* La coordination médicale chiffre sur l'année les ressources pluridisciplinaires ETP, effectivement présentes et actives.
La DRH chiffre l'ensemble des salariés, présents et absents.

► **Typologies des visites médicales :**

	% Année 2021	% Année 2020	% Année 2019	% Année 2018	% Année 2017	% Année 2016	% Année 2015	% Année 2009
Suivi périodique	18,5 %	15 %	23 %	34,5 %	35 %	32 %	35 %	50 %
Visites d'embauche et VIPi	45 %	42 %	45,6 %	38 %	39 %	40 %	37,6 %	30 %
Visites de pré-reprise	6,4 %	6 %	4,8 %	4 %	3,7 %	3,2 %	3,11 %	1 %
Visites de reprise	13,5 %	18 %	11 %	11 %	11 %	11 %	11 %	10 %
Visites occasionnelles	16 %	19 %	15 %	13 %	11 %	13 %	12,8 %	9 %

► **Conclusions professionnelles :**

57 273 conclusions professionnelles se répartissent comme suit (47 594 salariés différents vus) :

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	TOTAL
Attestation(s) de suivi	19 277	4 431	7 532	5 901	37 141*
Apte(s)	6 357	1 307	2 892	1 987	12 543
Aptes(s), avec aménagement(s) ou restriction(s)	201	755	133	1 005	2 094
Orientation immédiate pour soins	84	536	27	361	1 008
Inaptitude(s) au poste avec proposition de reclassement**	8	543	0	115	666
Inaptitude(s) sans proposition de reclassement**	2	161	0	13	176
Pas d'avis rendu	0	0	0	3 645	3 645
Total	25 929	7 733	10 584	13 027	57 273

* Dont 6 177 attestations avec aménagement de poste et/ou restrictions

** Libellés concernant 815 salariés différents, soit 1,7 % des salariés différents vus (vs 1,65 % en 2020).

A noter que 14 % des conclusions professionnelles ont été assorties de demandes d'aménagement de poste ou de restrictions (17 % en 2020).

► **Pathologies d'appareil avec orientation :**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Cardiologie-angiologie	285	871	1 156
Ophtalmologie	296	643	939
Autres	461	474	935
Rhumatologie	297	342	639

Cardiologie, ophtalmologie, autres pathologies, et rhumatologie sont les 4 premières causes d'orientation.

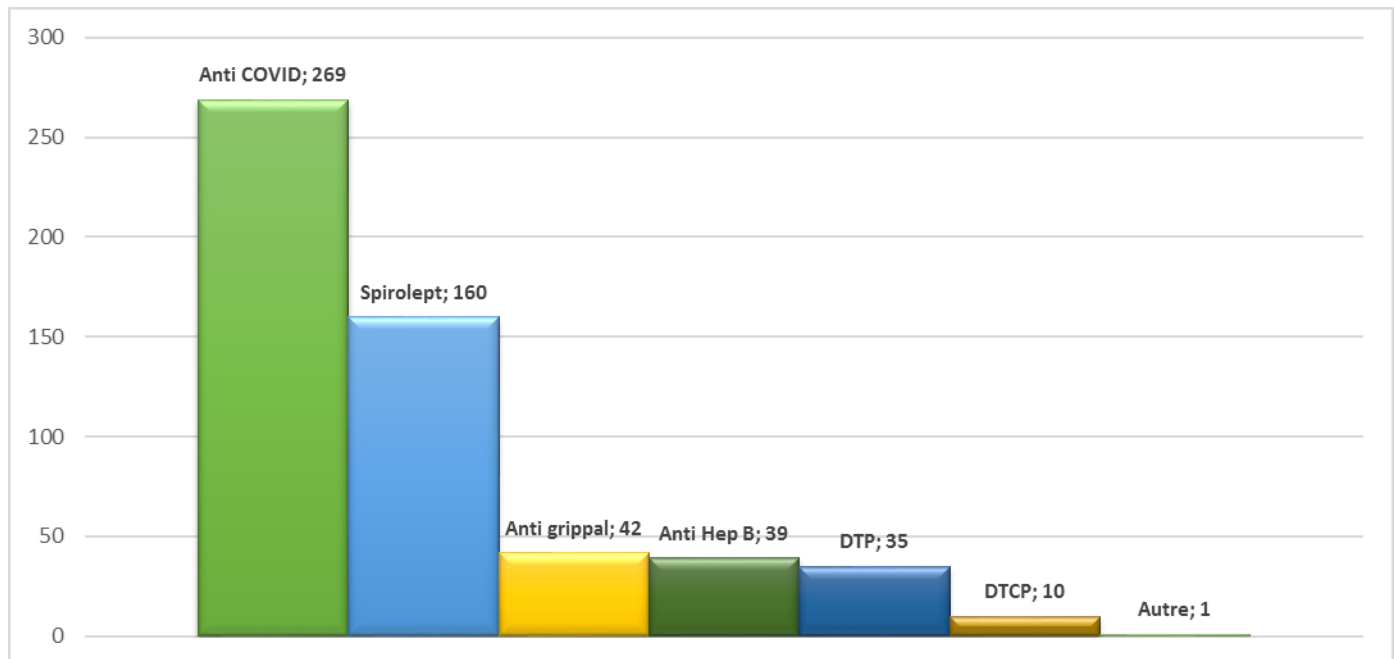
► **Principaux examens complémentaires réalisés :**

Examens	Nombre
Visiotest® ou Visiolit®	39 218
Analyses urinaires	8 165
Audiogrammes	6 226

► **Vaccinations :**

556 Vaccinations (203 en 2020)

REPARTITION DES VACCINATIONS PRATIQUEES

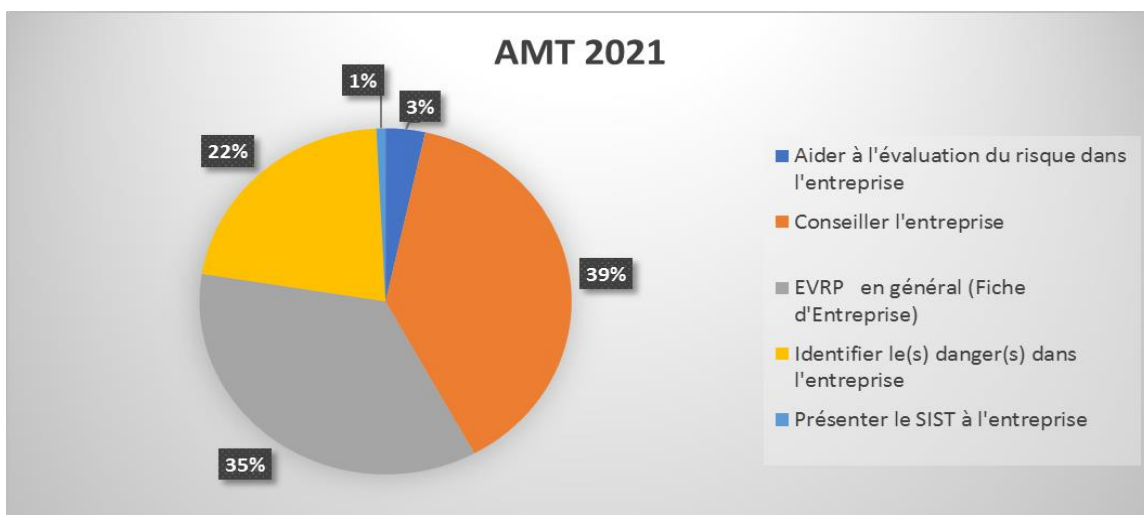


► **Acteurs AMT (en EQTP) :**

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Médecins du travail	19,75	20,28	26,41	27	24,96	27,70
Infirmiers Santé Travail	15,88	11,3	13,05	13	9,78	7,58
Assistants santé travail	6,13	6,15	7,46	6,6	6,50	5,55
Techniciens HSE	7,58	6,03	6,18	5,52	6,02	4,55
Ergonomes	4,30	3,97	4,13	4,3	4,19	3,63
Psychologues du travail	2,42	2,63	3	2,94	2,54	2

- 6 275 vacations, soit 25 100 heures
- 1 868 adhérents → 59 % des salariés suivis
- 273 participations à un CSE

► **Nature de l'AMT :**



► Fiches d'entreprises :

Nombre de fiches d'entreprises réalisées ou réactualisées par taille d'entreprise :

Tous types d'intervenants	Nombre d'adhérents / Tranches d'effectifs					Moyenne FE/intervenant
	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 et +	Total	
2021	502	203	44	9	760	16
2020	372	159	33	9	573	13
2019	537	199	50	8	800	15
2018	504	219	10	40	773	15
2017	473	220	65	18	776	17
2016	377	167	42	9	595	13

Ce qui porte le taux de couverture « FE » à **70 %** du total des entreprises de l'AMETIF ST (70 % en 2020)

► Entretiens individuels psychologues du travail :

3 psychologues du travail (0,9 EQTP moyen sur l'année dédiés aux entretiens individuels)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de salariés différents	153	120	248	243	237	271
Nombre d'entretiens réalisés	303	237	459	463	437	484
Nombre d'entreprises différentes	127	110	159	164	194	234
EqTP	2,42	2,63	3	3	2,5	2

► Vacations assistantes sociales pour l'aide au « Maintien à l'emploi » :

2 assistantes sociales (1,4 EQT) sont dédiées à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).
Arrivée d'un travailleur social en fin d'année 2021.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de salariés différents	348	286	357	388	399	288
Nombre d'entretiens réalisés	434	439	460	512	506	350
Nombre d'entreprises différentes	274	250	258	249	295	237

- CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) co-signé par 3 acteurs : la DRIEETS, la CRAMIF et l'AMETIF ST.

CPOM	Membres du groupe
CPOM Troubles Musculo-Squelettiques	1 médecin du travail 1 responsable développement AMT /Projets 1 IST 2 ergonomes 2 techniciens hygiène sécurité 1 secrétaire médicale 1 représentant de la CRAMIF 95
CPOM Risque Routier	2 techniciens hygiène sécurité 1 IST 1 secrétaire médicale
CPOM Prévention de la Désinsertion Professionnelle	2 médecins du travail 1 secrétaire médicale 1 assistante sociale 2 ergonomes 1 psychologue du travail
Cellule d'urgence	3 psychologues du travail 10 IST

8) Vote des neuf résolutions

Le président soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale de l'AMETIF ST les résolutions suivantes :

- **Résolution 1 :**
L'assemblée générale approuve les termes du rapport moral et d'activité de l'association présenté par le président.
- **Résolution 2 :**
L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 après lecture du rapport du commissaire aux comptes et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration de l'AMETIF ST.
- **Résolution 3 :**
L'assemblée générale approuve la décision d'affecter le résultat 2021 bénéficiaire de 684 K€ en report à nouveau, ce qui le porte à 3 942 K€.
- **Résolution 4 :**
L'assemblée générale approuve le projet de budget de l'année 2022 (présenté au conseil d'administration du 28 avril 2022).
- **Résolution 5 :**
L'assemblée générale approuve les tarifs 2022 indiqués ci-dessous :
Tarif per-capita par salarié du secteur privé : 103 € HT
Tarifications spécifiques :
 - Travailleurs relevant des installations nucléaires de base : 168 € HT par salarié
 - Salariés intérimaires (facturé à la convocation en centre fixe ou entreprise) : 96 € HT par salarié
 - Pénalités d'absence non excusée 48 h avant le rendez-vous : 45 € HT (par rendez-vous)
 - Visites en centre mobile : + 10 € HT par salarié
 - Vacations hors horaires : tarification en fonction du temps passé et en fonction des intervenants
- **Résolution 6 :**
L'assemblée générale délègue au conseil d'administration ses pouvoirs pour fixer les cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 et qui seront ratifiées par la plus prochaine assemblée générale.
- **Résolution 7 :**
L'assemblée générale approuve le rapport d'activité pluridisciplinaire du médecin coordinateur.
- **Résolution 8 :**
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.
- **Résolution 9 :**
L'assemblée générale ratifie pour 4 ans les mandats de :
Représentants employeurs désignés par les organisations patronales :
 - M. Laurent SAINT-DENIS (MEDEF), au poste de président du conseil d'administration et administrateur de la commission de contrôle
 - M. Jacques ARIAS (MEDEF), au poste d'administrateur du conseil d'administration et de la commission de contrôle
 - M. Hugues DU PELOUX (MEDEF), au poste de secrétaire du conseil d'administration
 - M. Philippe NICOLLE (U2P), au poste d'administrateur du conseil d'administration et de la commission de contrôle
 - M. Laurent PILLARD (CPME 95), au poste d'administrateur du conseil d'administration*Représentants salariés désignés par les organisations syndicales :*
 - M. Cyrille MANCEL (CFE-CGC), au poste d'administrateur du conseil d'administration et de la commission de contrôle
 - Mme Sandrine PICHON (CFTC), au poste de trésorière et administratrice du conseil d'administration et de la commission de contrôle
 - M. Mohamed ABDI (FO), au poste de président de la commission de contrôle et administrateur au conseil d'administration
 - M. Denis YEHOUN (FO), au poste de vice-président de la commission de contrôle
 - Mme Jeannette BULLET (CFDT), au poste d'administratrice du conseil d'administration et de la commission de contrôle

VOTE DES RESOLUTIONS

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
RESOLUTION 1	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 2	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 3	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 4	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 5	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 6	158*	5	0	adoptée
RESOLUTION 7	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 8	153*	0	0	adoptée
RESOLUTION 9	153*	0	0	adoptée

*dont 149 pouvoirs valables donnés au président

L'ordre du jour étant épuisé, le président M. Laurent SAINT-DENIS lève la séance à 18h15.